

Communiqué de Presse

Philippe Kaltenbach
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Clamart

Le Sénat adopte définitivement la loi créant la métropole de Paris

Un futur « choc » de solidarité

Philippe Kaltenbach, Sénateur des Hauts-de-Seine et Maire de Clamart, se félicite de l'adoption définitive par le Sénat ce jour du projet de loi portant notamment sur la création d'une métropole à Paris le 1^{er} janvier 2016.

Philippe Kaltenbach déclare : *« Il s'agit de la réforme la plus importante depuis un demi-siècle et la création des départements de la petite couronne en 1964. Nous avons voulu mettre un terme au système de gouvernance actuel, le « chacun chez soi », qui montre aujourd'hui toutes ses limites. Nous ne parvenons en effet plus à répondre aux attentes des habitants, tout particulièrement en matière de création de logements. L'Ile de France est en outre la région la plus riche d'Europe tout en étant en même temps la plus contrastée. Il nous faut aussi mettre un terme à ces déséquilibres. Grâce à la Métropole, nous allons réaliser une véritable révolution en matière de solidarité avec la mutualisation d'environ 4 milliards d'euros correspondant à la fiscalité actuelle des EPCI existants. La gouvernance, mieux concertée au sein d'un EPCI unique confié aux Maires des communes de la Métropole, va ainsi gagner en cohérence comme en efficacité. »*

Le Sénateur des Hauts-de-Seine ajoute : *« Je veux saluer le travail du Sénat dans l'élaboration de ce texte qui a pleinement joué son rôle de représentant des collectivités. Comme lors de l'adoption du texte en seconde lecture, c'est une majorité qui transcende les clivages politiques qui a permis à la Haute Assemblée de s'associer à la création de la métropole. 20 sénateurs UMP et UDI l'ont ainsi soutenu aux côtés des parlementaires socialistes et radicaux de gauche. Ces derniers savent pertinemment que cette réforme va dans le sens de l'histoire. On ne peut plus nier le fait métropolitain à Paris comme dans les grandes agglomérations de province. C'était donc au politique d'adapter les modes de gouvernance locale à ce nouveau défi. »*

Le 19 décembre 2013

Contact presse : Pierre Mareau / Alicia Botti (06.46.35.15.91 / 06.20.63.01.75 / 01.42.34.27.84)